

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
A L'APPUI DU BUDGET 2006

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 27 octobre 2005, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2006.

Conformément à l'art. 94 du règlement du Conseil communal, ce projet de budget et les explications qui l'accompagnent sont renvoyés à la Commission des finances pour étude et rapport.



CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2006

Le projet de budget 2006 met en évidence plusieurs constatations :

Rentrées fiscales

Nous vous rappelons que les rentrées fiscales 2004 ont été nettement supérieures au budget et qu'elles ont contribué fortement au résultat positif de l'exercice 2004. En effet, la mise en compte des impôts communaux avait débouché sur un excédent des recettes d'environ 4.1 mio. par rapport au budget. Cette différence provenait en bonne partie de l'impôt sur les personnes physiques et au passage au postnumerando (les comptes 2004 avaient enregistré pour plus de 2 mio. d'impôts qui concernaient l'année 2003). Désormais, les effets du postnumerando se feront de moins en moins sentir. Nous avons donc estimé des recettes fiscales légèrement supérieures à celles de 2004 au niveau des personnes physiques et pour les personnes morales, les montants devraient être sensiblement les mêmes que ceux perçus en 2004.

La nouvelle péréquation financière intercommunale

En juin 2005, le Grand Conseil a adopté définitivement le projet de loi sur les péréquations intercommunales qui entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2006. Cette loi répond à la volonté du Conseil d'Etat de réduire les écarts fiscaux entre les communes, de résoudre les problèmes des villes centres et d'améliorer le financement des dépenses thématiques qui pèsent sur les finances de certaines communes notamment dans le domaine des transports et des forêts.

Dès 2006, les communes seront classées sur une échelle allant de zéro à vingt calculée au 1/10^{ème} de point. Cette nouvelle méthode supprime les effets de seuil

qui affectaient l'ancienne classification. Cette échelle sera utilisée pour la nouvelle péréquation, mais aussi pour la répartition de la facture sociale.

Selon les dernières simulations réalisées par le canton, la commune d'Yverdon-les-bains devrait toucher environ fr. 15'158'000.- (contre fr. 13'308'400.- en 2005) et elle alimentera le fonds à raison de fr. 7'212'000.- (contre fr. 6'471'500.- en 2005), soit un solde en sa faveur **de fr. 7'946'000.-** (contre fr. 6'836'900.- en 2005).

La facture sociale

La participation prévisionnelle à la facture sociale 2006 est basée selon la même classification que la péréquation financière intercommunale. Pour notre commune, la participation à la facture sociale cantonale en 2006 a été budgétée à fr. 4'839'000.-, soit une diminution des charges **de fr. 1'200'600.-** par rapport au budget 2005.

Contribution à l'assainissement des finances cantonales pour 2006

Compte tenu de l'augmentation des charges imposées au canton et de la bonne santé financière des communes, le Conseil d'Etat prévoyait une participation des communes à l'assainissement des finances cantonales de l'ordre de 50 millions.

Pour tenir compte des incertitudes financières auxquelles sont confrontées les communes (passage à la taxation avec le système postnumerando, bascule d'impôt et nouvelle péréquation) ainsi que les efforts fournis pour la facture sociale et certains tronçons routiers cantonaux, le Conseil d'Etat a réduit la contribution des communes à un peu moins **de 30 millions** pour 2006.

Les mesures arrêtées concernent l'impôt sur les gains immobiliers (réduction de la rétrocession aux communes de 5/12 à 3/12) et l'augmentation de la contribution des communes aux transports régionaux (de 30 % à 50 %).

Le manque à gagner pour la commune est d'environ **1 million**, mais cette somme sera réduite, puisque les frais liés aux transports entrent dans les dépenses thématiques.

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2006 présente un total des charges de fr. 148'237'913.- (fr. 146'022'800.- en 2005), soit une augmentation **de 1.5 %** (fr. 2'215'113.-). Cette différence provient principalement de l'augmentation du prix d'achat du gaz (fr. 11'385'000.- vs fr. 7'744'000.-).

Les charges de personnel sont en diminution **de 0.5 %** (- fr. 203'000.-). Néanmoins, nous devons tenir compte du transfert au canton du personnel des PPLS. En effet, en 2005, ce personnel faisait partie de nos effectifs et les salaires étaient remboursés par l'Etat de Vaud (environ fr. 1'100'000.- de salaires bruts). Nous avons donc en réalité une augmentation de la masse salariale qui provient principalement des augmentations statutaires et de l'indexation des salaires. En

effet, l'effectif du personnel reste globalement stable si l'on excepte la reprise du personnel de la Croquette (+ 2.8 postes).

Les achats de biens et de services sont en augmentation de **10.3 %** (+ fr. 3'839'000.-) en raison des variations du prix de l'achat du gaz. Pour les autres postes, un effort important a été demandé à l'ensemble des services pour contenir les charges.

Les charges financières sont à la baisse de fr. 889'000.- grâce aux différents renouvellements d'emprunts que nous avons pu négocier à des taux intéressants. Le taux moyen de notre dette se situe désormais à **3.5 %** (contre 3.9 % au budget 2005). En nous montrant déterminé dans notre volonté de stabiliser notre endettement, nous parvenons à maintenir une image positive auprès des bailleurs de fonds.

Notre participation aux collectivités publiques a augmenté de fr. 401'000.-. Cela provient principalement des 13 points d'impôts que nous devons verser au fonds de péréquation (augmentation de la valeur de notre point d'impôts).

Le total des revenus portés au budget 2006 est de fr. 149'562'484.- soit une augmentation de **3.6 %** (fr. 5'207'984.-).

Les recettes provenant des rentrées fiscales ont été augmentées de fr. 2'825'000.- pour les raisons évoquées dans le chapitre précédent.

Les revenus des taxes, émoluments et ventes augmentent de fr. 2'761'000.- en grande partie en raison de l'augmentation du prix du gaz répercutée sur les consommateurs.

ENDETTEMENT

Le montant de nos dettes à long terme s'élève à environ fr. 200'000'000.- au 30 septembre 2005. Compte tenu de nos prévisions pour le compte de fonctionnement 2005 et des investissements faits et à faire pour le même exercice, nous devrions pouvoir descendre en dessous de la barre **des 200 millions** à la fin de l'année 2005.

En 2006, le 9.54 % des recettes fiscales budgétées seront immobilisées par les charges d'intérêts (intérêts passifs sans le Service des Energies, ni les immeubles HLM), alors qu'en 2005, la part de 11.83 % était prélevée sur nos recettes fiscales pour payer le service de la dette.

AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement prévu au budget 2006 (fr. 15'518'961.-) est en augmentation de fr. 2'266'661.- par rapport au budget 2005. En regard aux investissements envisagés pour l'année 2006, cela devrait permettre d'obtenir un degré d'autofinancement proche de 90 %.

AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS			
Année	Autofinancement	Investissements	Degré d'autofin.
1993	9 340 697	27 868 200	33,52%
1994	6 390 235	32 149 900	19,88%
1995	4 930 040	11 396 000	43,26%
1996	6 674 574	9 244 500	72,20%
1997	7 650 729	14 836 500	51,57%
1998	7 273 504	9 918 321	73,33%
1999	7 736 391	14 020 834	55,18%
2000	7 251 357	21 770 682	33,31%
2001	15 950 963	15 046 833	106,01%
2002	14 257 295	5 731 587	248,75%
2003	12 301 014	13 104 631	93,87%
2004	20 549 684	9 572 817	214,67%
2005	13 252 300	13 000 000	101,94%
2006	15 518 961	18 000 000	86,22%

(estimation)

(estimation)

CONCLUSION

En résumé, le budget 2006 se présente de la façon suivante :

Charges fr. 148'237'913.-

Revenus fr. 149'562'484.-

Résultat (excédent de revenus) fr. 1'324'571.-

Le budget 2006 a été établi sur le principe du « budget base zéro » et selon les informations à disposition au moment de son élaboration. Les services se sont efforcés d'élaborer ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité. Chaque position a été considérée de manière très consciencieuse et la Municipalité a analysé avec minutie le bien-fondé de toutes les dépenses présentées par les services.



Au de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2006, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2006

	Mouvement financier	Imputations Internes	Totaux
Charges	129'517'383	18'720'530	148'237'913
Revenus	130'841'954	18'720'530	149'562'484
Excédent des revenus	1'324'571	0	1'324'571

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de fr. 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à fr. 2'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries, l'une en juin, l'autre en décembre.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod